FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 3.16
Date de révision 12/07/2017
Date d'impression 03/21/2018

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Chloroforme

Code Produit : C2432
Marque : Sigma-Aldrich
No.-Index : 602-006-00-4

No.-CAS : 67-66-3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Synthèses de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Sigma-Aldrich Canada Co.
2149 Winston Park Drive
OAKVILLE ON L6H 6J8
CANADA

Téléphone : +1 9058299500
Fax : +1 9058299292

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence : +1-703-527-3887 (CHEMTREC)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) (SOR/2015-17)
Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4), H302
Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 3), H331
Irritation cutanée (Catégorie 2), H315
Irritation oculaire (Catégorie 2A), H319
Cancérogénicité (Catégorie 2), H351
Toxicité pour la reproduction (Catégorie 2), H361
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système nerveux central, H336
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Catégorie 1), Foie, Reins, H372
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique (Catégorie 3), H402

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (Foie, Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P312 + P330	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 + P311	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Dangers non classifiés ailleurs - aucun(e)

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Synonymes	:	Trichloromethane Methylidyne trichloride
Formule	:	$CHCl_3$
Poids moléculaire	:	119.38 g/mol
No.-CAS	:	67-66-3
No.-CE	:	200-663-8
No.-Index	:	602-006-00-4

Composants dangereux

Composant	Classification	Concentration*
Chloroform		
	Acute Tox. 4; Acute Tox. 3; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2A; Carc. 2; Repr. 2; STOT SE 3; STOT RE 1; Aquatic Acute 3; H302, H315, H319, H331, H336, H351, H361, H372, H402	90 - 100 %
* Pourcentage de poids		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux
S'éloigner de la zone dangereuse.Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation
En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau
Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux
Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Donnée non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Donnée non disponible

5.3 Conseils aux pompiers
Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire
Donnée non disponible

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter une protection respiratoire. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Pour l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 6.1D: Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Chloroform	67-66-3	TWA	10.000000 ppm 49.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	2.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
Remarques	L'IARC « 2B » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant possiblement carcinogéniques chez les humains. Effet adverse sur la reproduction			
		VEMP	5.000000 ppm 24.400000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Un effet cancérogène soupçonné chez l'humain			
		TWA	10 ppm 49 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	2 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 2B » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant possiblement carcinogéniques chez les humains. Effet adverse sur la reproduction			
		VEMP	5 ppm 24.4 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Un effet cancérogène soupçonné chez l'humain			

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
protection faciale et lunettes de sécurité Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau
Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Contact total
Matériel: Caoutchouc fluoré
épaisseur minimum: 0.7 mm
délai de rupture: 480 min
Matériel testé :Vitoject® (KCL 890 / Aldrich Z677698, Taille M)

Contact par éclaboussures
Matériel: Caoutchouc fluoré
épaisseur minimum: 0.7 mm
délai de rupture: 480 min
Matériel testé :Vitoject® (KCL 890 / Aldrich Z677698, Taille M)

Source des données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Téléphone +49 (0)6659 87300, e-mail sales@kcl.de, Methode test: EN374
En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scenario d'utilisation.

Protection du corps
Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire
Quand l'évaluation des risques montre que le port d' appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type AXBEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a)	Aspect	Forme: liquide, clair Couleur: incolore
b)	Odeur	Donnée non disponible
c)	Seuil olfactif	Donnée non disponible
d)	pH	Donnée non disponible
e)	Point de fusion/point de congélation	Point/intervalle de fusion: -63 °C (-81 °F)
f)	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	60.5 - 61.5 °C (140.9 - 142.7 °F)
g)	Point d'éclair	Donnée non disponible
h)	Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i)	Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible

j)	Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Donnée non disponible
k)	Pression de vapeur	213.3 hPa (160.0 mmHg) à 20.0 °C (68.0 °F)
l)	Densité de vapeur	Donnée non disponible
m)	Densité relative	Donnée non disponible
n)	Hydrosolubilité	Donnée non disponible
o)	Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 1.97
p)	Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
q)	Température de décomposition	Donnée non disponible
r)	Viscosité	Donnée non disponible
s)	Propriétés explosives	Donnée non disponible
t)	Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Tension superficielle 27.1 mN/m à 20.0 °C (68.0 °F)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité
Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Contient le(s) stabilisant(s) suivant(s):
2-Methyl-2-butene (>=0.001 - <=0.015 %)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter
Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles
Oxydants forts, Des bases fortes, magnésium,, sodium/oxydes de sodium, lithium

10.6 Produits de décomposition dangereux
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène gazeux
Autres produits de décomposition - Donnée non disponible
En cas d'incendie : voir section 5

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - mâle - 908 mg/kg
(OCDE ligne directrice 401)
Remarques: Effet comportemental:Modification de l'activité motrice (test spécifique) Effet comportemental:Ataxie Poumons, Thorax ou Respiration:Stimulation respiratoire

LOEC Inhalation - Rat - mâle - 6 h - 500 ppm
Remarques: Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2)

DL50 Dermale - Lapin - > 20,000 mg/kg
Remarques: (RTECS)

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Peau - Lapin
Résultat: Irritant pour la peau. - 24 h
Remarques: (ECHA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Yeux - Lapin
Résultat: Irritant pour les yeux.
Remarques: (ECHA)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Test de sensibilisation: - Cochon d'Inde
Résultat: négatif
(Test de Maximalisation)
Remarques: (ECHA)

Mutagénicité sur les cellules germinales
Test de Ames
Salmonella typhimurium
Résultat: négatif

essai de mutation inverse
Escherichia coli
Résultat: négatif
(ECHA)

OCDE ligne directrice 474
Rat - mâle et femelle - Moelle osseuse
Résultat: négatif

OCDE ligne directrice 486
Rat - mâle - autres types cellulaires
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Cancérogénicité - Rat - Oral(e)
Carcinogénèse : Agent Cancérigène selon les critères du RTECS Leucémie

Susceptible de provoquer le cancer.

IARC: 2B - Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme (Chloroform)

Toxicité pour la reproduction
Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1. - Foie, Reins

Danger par aspiration
Donnée non disponible

Information supplémentaire
RTECS: FS9100000

Vomissements, Troubles digestifs, Une exposition et/ou une consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

Estomac - Irrégularités - Basé sur l'effet observé chez l'homme

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	Essai en dynamique CL50 - Danio rerio (poisson zèbre) - 121 mg/l - 48 h (OCDE ligne directrice 203)
	Essai en statique CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 103 -

171 mg/l - 96 h
Remarques: (ECHA)

Essai en dynamique CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 18.2 mg/l - 96 h
Remarques: (ECHA)

Essai en dynamique CL50 - Micropterus dolomieui - 51 mg/l - 96 h
Remarques: (ECHA)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 79 mg/l - 48 h Remarques: (ECHA)
Toxicité pour les algues	Essai en statique CE50r - Chlamydomonas reinhardtii (algues vertes) - 13.3 mg/l - 72 h Remarques: (ECHA)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	aérobique - Durée d'exposition 14 d Résultat: 0 % - Difficilement biodégradable. (OCDE Ligne directrice 301 C)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Cyprinus carpio (Carpe) - 42 d à 25 °C - 0.1 mg/l Facteur de bioconcentration (FBC): 4.1 - 13 (OCDE ligne directrice 305) Cyprinus carpio (Carpe) - 42 d à 25 °C - 1 mg/l Facteur de bioconcentration (FBC): 1.4 - 4.7 (OCDE ligne directrice 305)

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

12.6 Autres effets néfastes

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombusion et d'épuration. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG (Canada)

Numéro ONU: 1888 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: III
Nom d'expédition des Nations unies: CHLOROFORME

Poison Inhalation Hazard: Non

IMDG
Numéro ONU: 1888 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: III EMS-No: F-A, S-A
Nom d'expédition des Nations unies: CHLOROFORM

IATA
Numéro ONU: 1888 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: III
Nom d'expédition des Nations unies: Chloroform

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Carc.	Cancérogénicité
Eye Irrit.	Irritation oculaire
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	Irritation cutanée
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Information supplémentaire
Copyright 2016 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.
Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.

Version: 3.16 Date de révision: 12/07/2017 Date d'impression: 03/21/2018